

# MANUEL DE GESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE



CATHOLIC RELIEF SERVICES, 228 WEST LEXINGTON STREET, BALTIMORE MD 21201

[www.crs.org](http://www.crs.org)

Management Policy and Information (MPI)

December 2011

## TABLE DES MATIERES

Présentation	1
A. Introduction	1
B. Définition des Programmes	5
C. Mise en œuvre/Phases 1-12	12
Phase 1: Urgences et Non-Urgences	15
Phase 2: Ordre de ventes/Demande de Vivres	21
Phase 3a: Acquisitions	24
Phase 3b: Planification de la Logistique	28
Phase 4: Avant l'Arrivée du Navire	36
Phase 5: Arrivée du Navire	40
Phase 6: Activités du Port	43
Phase 7: Réception à l'Entrepôt	52
Phase 8: Autres Activités de l'Entrepôt	60
Phase 9: Planification des distributions	88
Phase 10: Arrivée des Vivres	94
Phase 11a: Vérification et Contrôle de l'Utilisation Finale	100
Phase 11b: Autres Elements de Contrôle	111
Phase 12: Rapports	116
D'autres références au Règlement 11	121
Références Internet	124
Liste des figures/tableaux	125
Liste des annexes	126

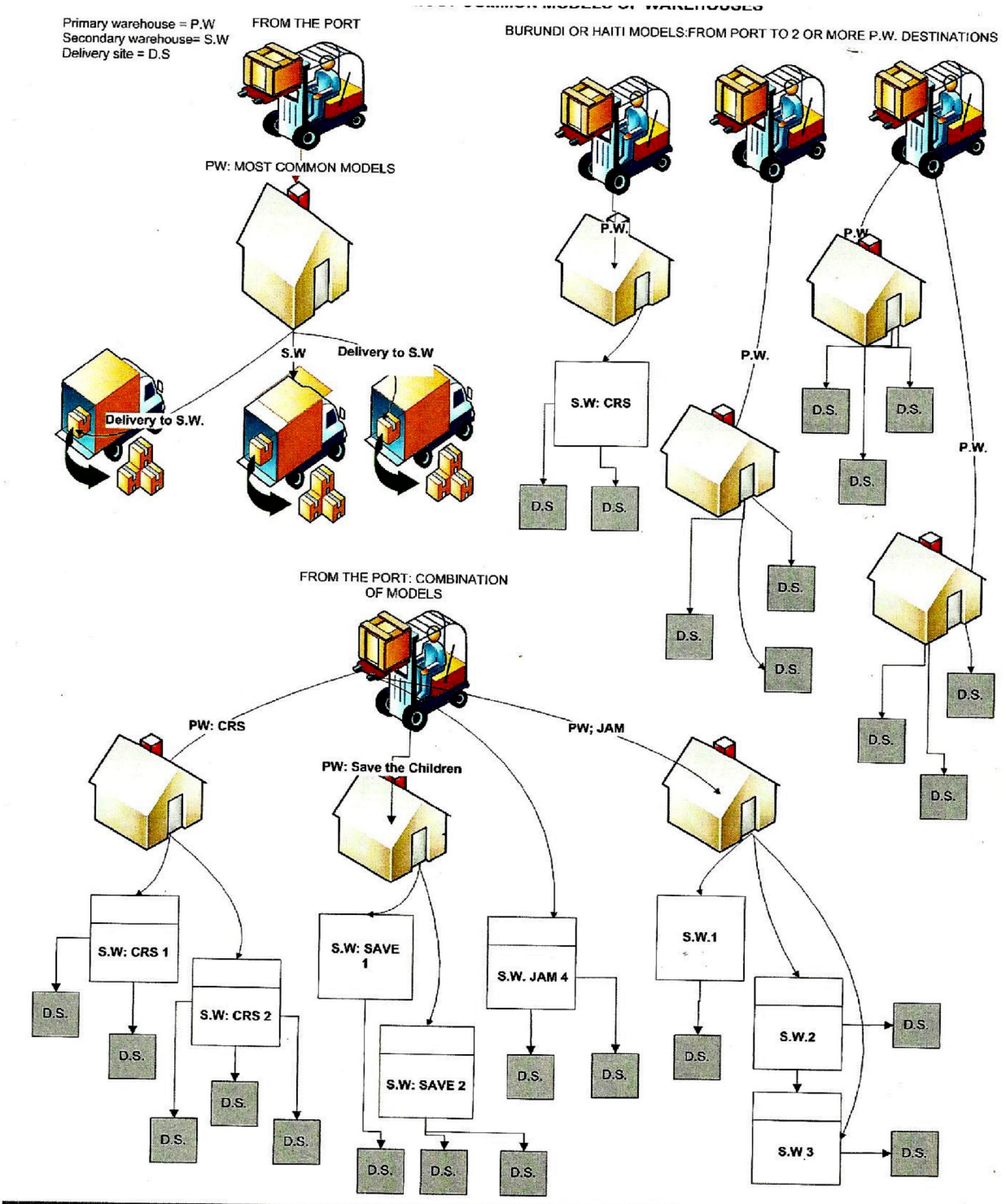
---

# ECHANTILLONS D'ENTREPOTS LES PLUS COURANTS

Primary warehouse = P.W.  
 Secondary warehouse = S.W.  
 Delivery site = D.S.

FROM THE PORT

BURUNDI OR HAITI MODELS: FROM PORT TO 2 OR MORE P.W. DESTINATIONS



<b>Aucune Discrimination</b>	Est un élément des politiques et des principes de CRS. CRS distribue des produits sur base des critères de programme clairement définis et sans discrimination (ou ne tolère aucune discrimination) sur base quelconque, de sexe, de religion, de race, d'âge, d'origine nationale, d'invalidité ni de handicap.
<b>Soin du Bénéficiaire</b>	Est la conception de plans de distribution et des processus de mise en œuvre qui prennent en compte la dignité du bénéficiaire en réduisant leur temps d'attente et la distance des habitations; en organisant des conditions d'attente décentes (protection contre les conditions climatiques difficiles); en les éduquant sur la recherche de l'aide de leur ménage pour ramener les rations à la maison; en organisant la distribution dans un environnement sûr et sécurisé, etc
<b>Entrepôt Principal (E.P.)</b>	Est l'entrepôt principal où les produits <b>arrivent en premier</b> , sont stockés, et envoyés à d'autres sites. Les autres sites pourraient être des entrepôts secondaires ou des sites de distribution qui sont gérés par CRS ou par des partenaires.
<b>Entrepôt Secondaire (E.S.)</b>	Est le plus souvent supervisé par un gestionnaire des vivres situés dans un sous-bureau. Il Correspond à un entrepôt qui reçoit des vivres d'un entrepôt principal à être expédiés vers des sites de distribution dans sa zone géographique.
<b>Entrepôt de Partenaire (E.P.)</b>	Décrit un entrepôt qui n'est pas géré par CRS. Un entrepôt de partenaire peut être un entrepôt d'un autre <b>PVO</b> ou d'un sous-bénéficiaire de CRS; l'entrepôt de partenaire pourrait être leur entrepôt principal ou secondaire: <b>voir modèle dans des processus d'affaires ci-dessous.</b>
<b>Site de Distribution (S.D.)</b>	Correspond à des sites de nutrition, sanitaires, d'alimentation scolaire ( <b>AS</b> ), de personnes déplacées internes (PDI), de réfugiés ou des sites du programme où les activités de distribution ont lieu. Certaines de ces catégories, telles que les centres d'AS et centres de santé, ont de petits entrepôts où les vivres transitent avant la distribution aux bénéficiaires.

## QUELQUES AUTRES DEFINITIONS

<b>Enquête Ex-tackle</b>	C'est l'enquête menée au port lors du déchargement du navire
<b>Enquête à la livraison</b>	C'est l'enquête menée à l'entrepôt rien que pour les pays enclavés
<b>Connaissance (TBL)</b>	C'est le document de transport utilisé pour l'exportation de vs de vivres qui décrit le type, la nature et la quantité des vivres transportés, qui, dans le cas du programme d'aide alimentaire oblige le transporteur de livrer les marchandises à la «porte», c'est-à-dire à l'entrepôt de destination (par opposition au port), doit être approuvé par le donateur pour les pays enclavés.
<b>Processus d'Affaires (P.A.)</b>	Les processus d'affaires est une succession de tâches menant à la réalisation d'une opération. La modélisation des processus d'affaires est une technique utilisée pour l'élaboration des processus d'affaires dans un flux de travail.
<b>Prix du Marché Intérieur</b>	C'est le prix de la marchandise dans son pays d'origine tel qu'indiqué au moment et au lieu de l'utilisation abusive/dommage ou de la perte.
<b>Valeur des Vivres</b>	C'est le coût total des vivres, qui comprend son prix d'achat dans le pays origine, ajouté à tous Les autres coûts encourus pour la logistique, la gestion et d'autres frais de l'achat à l'heure et au lieu de l'abus/dommage ou de la perte (prix d'achat, le coût du fret maritime, le transport de et le stockage, etc.) Sinon, l'USAID ou le poste diplomatique peut déterminer qu'une telle valeur peut être établie sur une autre base justifiable.
<b>Vivres mis en conteneur</b>	Ce sont des vivres expédiés dans des conteneurs scellés. Les numéros des scellés sont enregistrés par conteneur et notés sur la lettre de connaissance.
<b>Cargaison des vivres en vrac</b>	Ce sont des aliments expédiés en vrac (non emballés à l'avance, non mis dans un conteneur)
<b>Vivres Divers</b>	Ce sont des aliments séparés emballés dans des sacs ou des conteneurs
<b>Réclamation</b>	C'est l'action de la facturation d'un tiers pour utilisation abusive/dommages ou pertes de biens ou de produits monétaires et d'autres revenus du programme engagés sous leur responsabilité. Le montant de la réclamation sera calculé sur base de la valeur des vivres mentionnés ci-dessus et/ou sur le montant des revenus du programme abusivement utilisé ou perdu.
<b>Etiquetage</b>	C'est l'action de marquage des conteneurs avec des logos des bailleurs de fonds et d'autres informations spécifiques sur la marchandise lors de l'emballage des vivres achetés localement et régionalement <b>ALR</b> - (Achat Local et Régional) et/ou lors du reconditionnement des vivres. Le logo de CRS peut également être marqué sur les conteneurs d'emballage.
<b>Ne causez aucun dommage</b>	Est une approche éthique qui guide CRS dans la conception des interventions proposées afin d'éviter les effets potentiellement néfastes que ses programmes pourraient autrement avoir sur les bénéficiaires visés.

## LISTE D'ACRONYMES

<b>AER</b>	Annual Estimate of Requirements
<b>APS</b>	Annual Program Statement
<b>BEHT</b>	Bill Emerson Humanitarian Trust
<b>BL</b>	Bill of Lading
<b>BUDB</b>	Best Use By Date
<b>CF</b>	Call Forward
<b>CFA</b>	Clearing, Freight Forwarding Agent
<b>CFR</b>	Code of Federal Regulations
<b>CR</b>	Country Representative
<b>CRS</b>	Catholic Relief Services
<b>CS</b>	Cooperating Sponsor
<b>CSR</b>	Community Status Report
<b>DAP</b>	Development Assistance Program
<b>DIP</b>	Detailed Implementation Plan
<b>DN</b>	Delivery Note
<b>DMCR</b>	Damage, Missing Commodity Report
<b>ETA</b>	Estimated Time of Arrival
<b>FACG</b>	Food Aid Consultative Group
<b>FACMM</b>	Food Assistance Commodity Management Manual
<b>FAS</b>	Foreign Agriculture Service (institution)
<b>FEDFO</b>	First Expiration Date First Out
<b>FF</b>	Freight Forwarding
<b>FFA</b>	Food for Assets
<b>FFE</b>	Food for Education
<b>FFPr</b>	Food for Progress
<b>FGIS</b>	Federal Grain Inspection Service
<b>FIFO</b>	First In First Out
<b>FOB</b>	Free on Board (when commodities are in the ship)
<b>FY</b>	Fiscal Year
<b>HCA</b>	Host Country Agreement
<b>KG</b>	Kilogram
<b>IO</b>	International Organizations
<b>LRP</b>	Local and Regional Purchase
<b>MT</b>	Metric Ton
<b>MYAP</b>	Multi-Year Assistance Program
<b>NGO</b>	Non Government Organization
<b>OMB</b>	Office of Management and Budget
<b>PA</b>	Port Authority
<b>PI</b>	Physical Inventory
<b>PL 480</b>	Public Law 480
<b>PL</b>	Packing List
<b>PREP</b>	Pipeline and Resource Estimate Proposal
<b>PVO</b>	Private Voluntary Organization

<b>QWICR</b>	Quarterly-Interfaced Commodity Reporting
<b>REF</b>	Reference
<b>REG</b>	Regulations
<b>RI</b>	Reconditioned Items
<b>RSR</b>	Recipient Status Report
<b>SCM</b>	Supply Chain Management
<b>SLS</b>	Small Lot Sales
<b>SYAP</b>	Single Year Assistance Program
<b>TA</b>	Transfer Authorization
<b>TBL</b>	Through Bill of Lading
<b>UN</b>	United Nations
<b>UNHCR</b>	United Nations High Commissioner for Refugees
<b>UMR</b>	Usual Marketing Requirement
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>USDA</b>	United State Department of Agriculture
<b>USG</b>	United States Government
<b>WB</b>	Waybill
<b>WBSCM</b>	Web-Based Supply Chain Management
<b>WFP</b>	World Food Program



## AVANT-PROPOS

La rédaction du manuel FACMM a été guidée par deux principes directeurs de CRS empruntés aux principes l'Enseignement Social Catholique (CST):

«Dans chaque décision économique, politique et sociale, une préoccupation pondérée doit être accordée **aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables**. Lorsque nous faisons cela, nous renforçons l'ensemble de la communauté, parce que l'impuissance d'un membre cause une blessure à tout le reste de la société».

«Il ya intégrité inhérente à l'ensemble de la création et cela exige une **gestion soigneuse de toutes nos ressources, en nous assurant que nous les utilisons et distribuons avec justice et équité** - ainsi qu'une planification pour les générations futures.»

CRS fera tout son possible pour s'assurer que les ressources confiées à l'agence afin d'améliorer le niveau de vie des bénéficiaires du programme soient bien investies, suivies, réalisées et enregistrées. Ce manuel est un des nombreux outils que CRS a récemment mis au point pour faciliter la mise en œuvre efficace des rôles et des responsabilités dans la gestion des programmes d'aide alimentaire. Parmi ces outils, on peut citer les **'How-To-Guides'** qui sont référencés dans le présent manuel; d'autres documents de référence sur la fumigation et l'approvisionnement, ainsi que d'autres références Internet, tous regroupés sous la page FACMM du SharePoint de la gestion des Vivres, qui contient déjà une bibliothèque d'autres documents sur gestion des vivres alimentaires.

Le nouveau **Manuel de Gestion dde l'Aide Alimentaire** de CRS (FACMM) témoigne de l'engagement de l'Agence à continuellement améliorer la gestion des ressources à sa disposition pour améliorer les services offerts à ses **mandants**. Un nouveau logiciel du système de CRS va bientôt remplacer notre système familial FoodLog, mais des orientations contenues dans ce manuel en ce qui concerne les activités à réaliser ne changeront pas de façon substantielle. Par exemple, la gestion d'entrepôt, la manipulation des aliments de l'unité, le contrôle des stocks, et les visites de suivi aux sous-bénéficiaires vont tous continuer s'effectuer même si une étape dans le processus change.

Publié en Décembre 2011 par: Catholic Relief Services  
228, Lexington Street  
Baltimore, MD 21206

Rédigé par: Les experts de CRS en la matière avec la participation de consultants  
Conception graphique et illustrations: Margaret Désilier  
Edité par: Miguel Mahfoud, Martin Hartney  
Page de couverture par: Margaret Désilier

© 2011 Catholic Relief Services. Tous droits réservés. Toute «utilisation équitable» en vertu du droit américain du copyright doit contenir une citation appropriée et l'attribution à Catholic Relief Services



## **REMERCIEMENTS**

Ce manuel n'aurait pas été élaboré sans la contribution inestimable des employés de CRS. Nous tenons à remercier tous les experts en gestion des programmes d'aide alimentaire qui ont revu le projet de ce manuel et ont apporté de précieuses contributions et suggestions au cours de son élaboration.

### **Du Quartier Général**

#### **Contributeurs Généraux**

Anthony Di Filippo  
Joseph Potyraj  
Franciszek Orzechowski  
Paul Redman  
Bruce White  
Vicky Penneccchia

#### **Contributeurs Spéciaux**

Martin Hartney, révision du contenu  
Miguel Mahfoud, texte et modifications  
Pat Engers, texte et révision  
Patrick Daniere, Traduction française (texte)  
Elena McEwan, Traduction Espagnole  
Debra Lynn Edwards, organigrammes  
Margarett Désilier, texte, conception graphique, photos, organigrammes, procédure d'affaires  
LaRae Cole-Green, appui technique  
Loretta Rosetti, appui administratif  
CRS' Artesia, photos

#### **Consultants**

David Rinck, texte initial  
Joseph Gesrtle, révision du contenu

### **Du Terrain**

#### **Contributeurs Généraux**

David Macharia  
Bejamin Safari  
Yembi Ouedraogo  
Landry Ouedraogo  
Tiri Ouedraogo  
Diogene Ndayisaba  
Magalie Cinéus  
Syon Niyagi  
Hassan Ben Baha  
Elias Kreitem  
Akanga Kwame  
Magua Wanjiru  
Dereb Melkamu  
Fido Randrianasolo

#### **Contributeurs Spéciaux**

Emilse Sagastume, texte et traduction Espagnole  
Luis Hurtado, texte et traduction Espagnole  
Balasubramaniam Vaidyanathan, texte, annexes, how-to-guides et photos  
Akim Kikonda and landry Ouedraogo, Traduction française (introduction)

Il est important de garder à l'esprit que le manuel est un document vivant et, à ce titre, sera modifié au fur et à mesure que les conditions générales qui régissent le programme alimentaire changent (législation du Gouvernement Américain, *Règlement 11*, etc.) En outre, bien que l'équipe de réécriture ait essayé de couvrir autant d'aspects du programme de gestion d'aide alimentaire que possible, il est probable que les experts de CRS en la matière trouveront un lien, un élément ou un paramètre manquant qui ils aimeraient bien ajouter ou modifier. Le **MPI** va donc créer une page sur la communauté de gestion des vivres du site de pratique SharePoint afin de faciliter les discussions et le dialogue pour d'éventuelles modifications de chapitres/sections du manuel.

La portée du FACMM s'étend aux bureaux régionaux, aux audits du siège, aux finances et à l'expédition au-delà des programmes de pays. Les programmes de pays, cependant, ont la responsabilité ultime de la mise en œuvre des instructions et des orientations fournies dans le manuel ainsi que de l'élaboration des processus spécifiques à l'environnement de leur pays. En tant que tel, les représentants résidents doivent veiller à ce que les programmes de pays se conforment aux exigences et directives établies dans ce manuel.

Le non-respect des orientations fournies dans le présent manuel peuvent avoir un impact négatif sur les programmes planifiés, sans oublier les conséquences indésirables de passifs majeurs entraînant d'importantes pertes financières à l'Agence. Il est impératif que les programmes de pays et les autres parties prenantes impliquées dans la gestion des programmes d'aide alimentaire se conforment aux procédures et processus établis dans ce manuel.

Merci.



## A PROPOS DE CE MANUEL

Le Manuel de Gestion de l'Aide Alimentaire de CRS (FACMM) vise à uniformiser les processus et procédures de CRS pour la gestion de l'aide alimentaire et à apporter des orientations cohérentes dans la planification, la gestion et les rapports sur les denrées alimentaires.

La mise à jour du manuel de CRS pour la gestion des vivres a été effectuée sous la direction du Conseiller Principal de CRS sur les Vivres, Désilier Margaret, avec la participation active de plusieurs de ses collègues du siège et des programmes de CRS sur le terrain ainsi que la contribution de consultants externes. La liste des contributeurs est affichée sur la page de Remerciements.

Le FACMM est la première révision du manuel de CRS sur les vivres et remplace toutes dispositions antérieures contenues dans le document original de 1992. Il est publié en trois formats différents pour permettre une consultation facile du manuel. Il ya un document relié qui contient tous les chapitres et sections du manuel, il ya une version **disséquée** qui permet aux intervenants de consulter les chapitres ou sections d'intérêt, et il existe une version en ligne affichée sur la page FACMM du site SharePoint sur la Gestion des Vivres ainsi que toutes les pièces jointes et autres références fournies dans le manuel.

[Http://global.crs.org/commodityManagement/FACMM/Forms/AllItems.asp](http://global.crs.org/commodityManagement/FACMM/Forms/AllItems.asp)

Le FACMM met un accent sur les conditions du Reg 11 qui n'ont pas été (régulièrement) suivies dans le passé, tel que l'Étiquetage et le Marquage et le **BUBD** (à utiliser de préférence avant la date), et il comprend également des références à et une orientation sur les programmes qui n'existaient pas dans celui de 1990, tels que la Monétisation et l'Achat Local et Régional (ALR). Afin de faciliter la familiarisation des utilisateurs avec l'historique des programmes d'aide alimentaire, nous avons fourni un résumé de la législation qui a initié les différents programmes financés par le Gouvernement Américain, qui fournissent de la nourriture contre l'éducation, l'alimentation scolaire, les programmes de santé et de nutrition, la nourriture contre le travail, ivres contre échange de biens, vivres contre urgences, etc. La technologie a commencé à modifier notre façon de faire des affaires, et nous avons modernisé la terminologie qui a été utilisée pendant des décennies dans les programmes alimentaires. Par exemple, **Call Forward** est devenu **Sales Order**; DAP/MYAP/SYAPS sont maintenant remplacés par Programmes d'Urgence et de Non-Urgence; **Call Forward** devient **Sales Order** et les **Sales Order**s seront maintenant soumis par l'intermédiaire du système USDA WBSCM (web-based supply chain management); et les rapports (état des vivres, état du bénéficiaire, perte) seront progressivement soumis par le système QWICR (quarterly web-interfaced commodity reporting).

Dernier point, mais non le moindre, le FACMM a mis en place une nouvelle section sur les directives en matière de sécurité et de sûreté afin de minimiser les incidents, et d'autres difficultés pour le personnel de CRS à l'entrepôt ou lors des livraisons. Le FACMM apporte également des conseils pour maximiser la sécurité et minimiser les pertes de vivres stockés dans les entrepôts et/ou en déplacement sur les camions de livraison.

# MANUEL DE GESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE



CATHOLIC RELIEF SERVICES, 228 WEST LEXINGTON STREET, BALTIMORE MD 21201  
[www.crs.org](http://www.crs.org)  
Management Policy and Information (MPI)  
December 2011

## Présentation

### A. INTRODUCTION

But

Objectifs

Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement

#### CONTEXTE

Cela fait plus de cinquante ans que CRS fournit de l'aide alimentaire, en utilisant des transports maritimes, dans le cadre de son mandat pour aider les personnes pauvres et vulnérables à l'étranger. Plus récemment, les donateurs ont commencé à faire des essais pilotes avec des vivres produits localement et dans la région pour améliorer la rapidité de la livraison aux bénéficiaires et l'efficacité générale de leurs programmes d'assistance alimentaire. L'assistance alimentaire est la ressource la plus importante que CRS utilise pour réaliser son mandat.



La grande majorité de l'aide alimentaire que distribue CRS est fournie par le Gouvernement des États-Unis. Il est arrivé à CRS de mettre en œuvre des programmes utilisant de petites quantités d'aide alimentaire financées par des donateurs autres que le Gouvernement des États-Unis ou même par ses propres fonds privés.

## INTRODUCTION

### Objectif

Les vivres pour l'aide alimentaire sont soumis à divers règlements des donateurs et de CRS. CRS met en œuvre plusieurs programmes d'aide alimentaire financés et/ ou recevant des vivres de divers donateurs, dont des agences du Gouvernement des EU et, dans certains cas, les gouvernements des pays hôtes. Cependant, à moins qu'on ne lui demande d'agir différemment, CRS suit les directives et règlements ci-dessous pour la gestion des vivres d'aide alimentaire.<sup>1</sup>

- Règlement 11, USAID (22CFR 211)
- A 133 : Audit des états, des gouvernements locaux et des organisations à but non lucratif (ONG)

<sup>1</sup> Les employés travaillant dans des programmes d'aide alimentaire devraient toujours avoir des exemplaires complets des règlements intéressants ainsi que les manuels, publications et autres documents pour pouvoir s'y référer.

- Circulaire A 122, OMB (2CFR 230) : Principes de coûts pour les organisations à but non lucratif
- Manuel de monétisation pour le terrain, FACG
- Règlements de l'USDA 7 CFR 1499 Programmes Food for Progress (Nourriture pour le progrès)
- Règlements de l'USDA 7 CFR 1599 McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition Programs (Nourriture pour l'éducation et la nutrition des enfants)

Les obligations et processus décrits dans ce manuel s'appliquent à tous les sous prestataires de CRS (les prestataires de A-133 et non A-133).

## Objectifs

Le but de ce Manuel de gestion des vivres d'assistance alimentaire (FACMM en anglais) de CRS est de fournir aux bureaux de pays gérant des programmes d'assistance alimentaire des directives cohérentes sur les processus et procédures de la planification, de la gestion et des rapports sur les vivres alimentaires donnés. Les objectifs de ce FACMM sont :

- i. Faciliter la mise en œuvre et le respect des règlements des donateurs pour l'aide alimentaire
- ii. Promouvoir la cohérence et la responsabilisation des programmes alimentaires
- iii. Fournir des directives pour rendre compte de la réception, du stockage et de la distribution des vivres alimentaires.
- iv. Fournir des directives pour des entrepôts sûrs et propres, pour garder les vivres propres à la consommation humaine et minimiser les pertes.
- v. Décrire la séparation des devoirs et des tâches pour améliorer le contrôle interne et la responsabilisation pendant la durée des programmes.
- vi. Une planification informée de la projection des vivres ; des filières saines ; de l'utilisation et de la responsabilisation.

Le Gouvernement des EU met en œuvre des programmes d'aide alimentaire à la fois par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations internationales (OI), surtout le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies (ONU) et, dans une moindre mesure, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).<sup>2</sup>

### POURQUOI UN MANUEL DE GESTION DES VIVRES D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE ?

Ce Manuel de gestion de l'assistance alimentaire de CRS donne des directives sur les procédures intéressantes et les pratiques correctes pour une gestion efficace des programmes. Toutes les publications de CRS, du Gouvernement US et d'autres donateurs sur l'assistance alimentaire devraient être conservées dans des dossiers dans les bureaux de CRS pour pouvoir s'y référer.

<sup>2</sup> En général, les règlements du Gouvernement des EU ne s'appliquent pas aux OI. Là, les opérations d'aide alimentaires sont soumises à des accords bilatéraux spéciaux. Cependant, les ONG travaillant sous des OI sont quand même soumises aux règlements de l'agence pour les ONG.

## **Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement (SCM)**

En plus des objectifs particuliers ci-dessus pour la gestion d'un programme alimentaire, CRS travaille actuellement à l'élaboration d'un système standardisé de gestion des vivres pour limiter les risques qui pourraient découler de l'utilisation de différents manuels, systèmes et autres outils de gestion qui diminuent la capacité de CRS à faire un suivi efficace et pour faciliter la prise de décisions rapides. Le logiciel de gestion de la chaîne d'approvisionnement que CRS doit acheter simplifiera les processus actuels et aidera aux opérations de chaîne d'approvisionnement d'un bout à l'autre. Entre temps, le présent manuel prend une longueur d'avance en fournissant aux bureaux de pays les instructions qui devront être suivies en attendant, tout en sachant que certaines procédures devront être ajustées pour mieux s'adapter aux demandes d'environnements de travail particuliers. Le SCM est un logiciel qui sera en interface avec tous les autres logiciels actuellement utilisés par CRS, comme Sun System, Purchasing, etc. Le SCM remplacera par exemple FoodLog et certains autres processus pour la circulation des informations. Il changera aussi la manière dont nous opérons actuellement, mais ne remplacera en aucun cas les fonctions ou activités de suivi et de contrôle dans la gestion d'un programme alimentaire. Par exemple, on continuera à faire régulièrement des inventaires, on continuera les visites de suivi aux partenaires et aux bénéficiaires, la suppression des vivres endommagés devra suivre les procédures établies depuis longtemps, etc.



## B. DÉFINITION DES PROGRAMMES

B. DÉFINITION DES PROGRAMMES	
1 . Législation	
2. Programmes à l’Etranger	
2.1 Programmes PL 480	
2.1.1 Titre I	
2.1.2 Titre II	
2.1.3 Titre III	
2.1.4 The Bill Emerson Humanitarian Trust	
3. Autres programmes à l’Etranger	
3.1 section 416 (B)	
3.2 Nourriture contre le Progrès	
3.3 Le McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition	
3.4 Achat Local et Régional (ALR)	
3.4.1 Le Projet ALR de l’USDA	
3.4.2 Le Projet ALR Food For Peace de l’USAID	

### 1. Législation des EU autorisant l’assistance alimentaire à l’étranger

La Loi publique 480 (PL 480) est le plus important programme d’assistance internationale du Gouvernement des EU.<sup>3</sup> Le Président Dwight D. Eisenhower a initialement promulgué la PL 480 le 10 juillet 1954, en disant que l’objectif de la loi était de « poser le bases d’une expansion permanente de nos exportations de produits agricoles avec des bénéfices durables pour nous-mêmes et pour les peuples d’autres pays. » En 1961, le Président des EU, John F. Kennedy a changé le nom de la loi en Food for Peace (Nourriture pour la paix), disant que « La nourriture est la force et la nourriture est la paix, et la nourriture est la liberté et la nourriture est une main tendue aux gens du monde entier dont nous voulons le bien et l’amitié. »<sup>4</sup>

Depuis 1965, les programmes d’assistance alimentaire du Gouvernement des EU ont généralement été autorisés dans le cadre du « *Farm Bill* » (loi cadre agricole). Le *Farm Bill* est une loi générale quinquennale qui doit être révisée à son expiration. Au cas où elle n’est pas amendée, les programmes d’aide alimentaire qu’elle autorise ne sont plus financés. Les programmes d’assistance alimentaire à l’étranger ne représentent qu’une petite partie de ces projets de loi qui contiennent aussi des politiques sur les vivres et l’appui aux exploitations au niveau fédéral ainsi que d’autres dispositions pour les exploitations agricoles.<sup>5</sup> Depuis 1965, il y a eu dix révisions du *Farm Bill*. La plus récente est le *Food, Conservation, and Energy Act* de 2008 qui comprend la réautorisation des programmes d’aide alimentaire. Bien que le *Farm Bill* soit supposé être amendé tous les cinq ans, ceci est souvent retardé d’une ou plusieurs années à cause des politiques d’appui du Gouvernement des EU pour l’agriculture qui dépendent de cette loi.

<sup>3</sup> [www.crs.org/public-policy/pl-480-title-ii.cfm](http://www.crs.org/public-policy/pl-480-title-ii.cfm).

<sup>4</sup> Site de l’USAID : [http://www.usaid.gov/our\\_work/humanitarian\\_assistance/ffp/50th/history.html](http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/ffp/50th/history.html)

<sup>5</sup> On trouvera un glossaire complet des termes utilisés dans cette section dans : Womach, Jasper “CRS Report for Congress - Agriculture: A Glossary of Terms, Programs, Laws” Congressional Research Service (CRS) – The Library of Congress

Dans la ligne des recommandations des principales organisations mettant en œuvre une assistance alimentaire, y compris CRS, et à la demande directe du Président George W. Bush, le *Farm Bill* de 2008 comprenait des dispositions pour un programme pilote d'achat local et régional d'aide alimentaire qui serait mis en œuvre par l'USDA.<sup>6</sup> Cette disposition doit expirer en 2012.

Deux révisions récentes du *Farm Bill*, le *Farm Security and Rural Investment Act* de 2002 et le *Food Security Act* de 1985 (PL 99-198), connu aussi sous le nom de *Food for Progress Act*, ont établi d'autres programmes d'aide alimentaire : le Programme *McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition* (FFE) et le Programme *Food for Progress* (FFPr).<sup>7</sup>

## 2. Programmes d'assistance alimentaire des EU à l'étranger

Ensemble, les trois actes décrits ci-dessus autorisent les différents programmes d'aide alimentaire du Gouvernement des EU et confient leur administration à deux agences gouvernementales : l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le Département des États-Unis pour l'agriculture (USDA). Chacune de ces agences a la responsabilité d'élaborer les règlements qui régissent ces programmes et de les publier dans le Code des règlements fédéraux (CFR).<sup>8</sup>

### 2.1 Programmes PL 480

La loi PL 480 autorise les plus grands programmes d'assistance à l'étranger mis en œuvre par le Gouvernement des EU. La loi PL 480 a plusieurs « Titres » ou sous-sections. Les Titres I, II et III forment le « Food for Peace Act »<sup>9</sup> et contiennent les principaux programmes américains d'assistance alimentaire à l'étranger.

**2.1.1 PL 480 Titre 1 – Commerce et assistance au développement :** Le programme du Titre 1 de PL 480 a été mis en œuvre par l'USDA pour faire des ventes de produits agricoles des EU de gouvernement à gouvernement à des pays en développement grâce à un crédit à faible intérêt. La priorité était donnée :

- Aux pays ayant peu de devises (commerce)
- Aux pays ayant une forte insécurité alimentaire
- Aux programmes se concentrant sur le soulagement de la pauvreté
- Aux pays ayant des besoins de développement agricole

Depuis 2006, le Congrès des États-Unis n'a pas autorisé de financement pour le programme du Titre I de PL 480.

<sup>6</sup> On peut trouver une comparaison du Farm Bill de 2008 avec la législation antérieure sur : <http://www.ers.usda.gov/FarmBill/2008>

<sup>7</sup> Glaser, Lewrene K. « Provisions of the Food Security Act of 1985 » USDA/FAS Agricultural Information Bulletin N°. 498, avril 1986

<sup>8</sup> <http://www.gpoaccess.gov/cfr/index.html>

<sup>9</sup> Les Titres IV et V de PL 480 n'autorisent pas des programmes d'assistance alimentaire. Le Titre IV s'occupe plutôt d'assistance technique pour des pays en développement alliés et fournit aussi des critères pour déterminer les vives d'aide alimentaire des EU. Il établit aussi un conseil consultatif pour étudier les politiques générales d'aide alimentaire. Le Titre V de PL 480 est généralement connu sous le nom de *John Ogonowski Farmer-to-Farmer Program*, établi en 1986. Il a été réautorisé par le *Farm Bill Act* en 1996. Le programme *Farmer-to-Farmer* n'est pas un programme d'aide alimentaire mais plutôt un programme d'assistance technique à court terme qui met en relation des agriculteurs américains volontaires avec des agriculteurs de pays en développement. L'agriculteur américain passe du temps dans le pays en développement à travailler avec les paysans locaux pour améliorer la production, la commercialisation et la distribution de la nourriture. La mise en place de ce programme avait pour principale cible les états nouvellement indépendants de l'ancienne Union Soviétique, mais il couvre aussi l'Asie, l'Afrique et l'Amérique Centrale et du Sud. Il est mis en œuvre par l'USAID par l'intermédiaire d'un consortium d'organisations non gouvernementales (ONG) des EU, et est soumis à un nouvel appel d'offres tous les cinq ans.

**2.1.2 PL 480 Titre II – Assistance en situations d’urgence et assistance au développement :** PI 480 Titre II est administré par l’USAID par l’intermédiaire du bureau Food for Peace. Le programme du Titre II de PL 480 prévoit le don de vivres agricoles des EU pour répondre à des besoins alimentaires d’urgence ou hors urgence (assistance au développement) dans d’autres pays. Les vivres fournis pour les programmes d’assistance au développement peuvent être utilisés directement pour l’alimentation ou monétisés (**cf. monétisation, ci-dessous**) par l’organisation bénéficiaire afin de lever des fonds pour des activités connexes. Les bénéficiaires de vivres agricoles donnés par le Gouvernement des EU par l’intermédiaire du Titre II de PL 480 peuvent être des ONG enregistrées officiellement au Bureau Food for Peace de l’USAID comme *Cooperating Sponsors* (CS), des organisations internationales (OI), comme le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies (ONU) ou le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)<sup>10</sup> ainsi que des gouvernements étrangers.

### **Monétisation**

La monétisation est la vente, dans le pays bénéficiaire ou des pays voisins, sur le marché ouvert, de vivres pour l’aide alimentaire donnés, afin de lever des fonds pour des programmes monétaires complémentaires (cf. ci-dessus). La monétisation d’aide alimentaire est une pratique concernant presque exclusivement les États-Unis et des ONG basées aux États-Unis. Quand la vente de nourriture se passe dans un pays autre que le pays bénéficiaire, on parle de monétisation dans un pays tiers (TCM). cf. CRS Policy and Operations Guidelines for Monetization et le Monetization Field Manual de L’USAID.

La plupart des vivres monétisés sont vendus à la sortie du navire et CRS n’en prend donc jamais possession. Cependant, dans les cas où les vivres sont transférés dans un entrepôt pendant que CRS les a encore en sa possession (par exemple quand les vivres sont stockés par CRS dans le pays avant d’être vendus), tous les règlements et procédures de gestion décrits dans ce manuel doivent être respectés comme s’il s’agissait de vivres devant être distribués. Ces vivres seront entreposés séparément et ont un registre séparé parce qu’ils sont marqués différemment (ne sont pas marqués « ne doit pas être vendu ni échangé »). Il peut s’agir par exemple de ventes en petits lots (SLS). Pour plus d’informations sur ce sujet, cf. Directives pour les Procédures de Monétisation de CRS (Monetization Procedure Guidelines).



Le bureau Food for Peace de l’USAID met en œuvre le Titre II par l’intermédiaire de deux types de programmes :

**Des programmes d’aide alimentaire d’urgence :** Les programmes alimentaires d’urgence, connus autrefois sous le nom de Programmes uni-annuels d’assistance (SYAP) sont financés par l’USAID pour répondre à des situations d’urgence et faire des distributions de nourriture. La monétisation de vivres donnés est autorisée avec l’approbation préalable de l’USAID.

**Des programmes d’aide alimentaire hors urgence :** Les programmes d’aide alimentaire hors urgence, connus autrefois sous le nom de Programmes d’assistance pluriannuels (MYAP) sont la

<sup>10</sup> Pour des informations sur les programmes d’aide alimentaire du HCR, cf. : <http://www.unhcr.org/pages/49c3646cec.html>

réponse programmatique à des situations d'assistance au développement, hors urgence, et fournissent des programmes de trois à cinq ans, selon le contexte dans le pays.

Pour opérationnaliser la législation qui a promulgué les programmes du Titre II, l'USAID a publié 22 CFR 211 : *Transfer of Food Commodities for Food Use in Disaster Relief, Economic Development and Other Assistance* (Transfert de vivres pour utiliser comme aliments dans l'assistance en cas de catastrophes, pour le développement économique et autres types d'assistance). On dit plus couramment « Reg.11. » Reg.11 est applicable à tous les programmes du Titre II à l'exception de ceux qui sont menés par des agences de Nations unies et le Programme alimentaire mondial.<sup>11</sup>

**2.1.3 PL 480 Titre III – Nourriture pour le développement :** Le Titre III de PL 480 est mis en œuvre par l'USAID et autorise l'agence à faire des subventions de **gouvernement-à-gouvernement** pour appuyer la croissance à long terme dans les pays les moins développés. Le Programme du Titre III de PL 480 est inactif depuis 2006.

Le lien suivant montre une présentation de CRS/Inde sur les **programmes et règlements du Gouvernement des EU** et fournit un résumé des programmes et exigences politiques du Titre I, du Titre II et du Titre III, qui peuvent être utiles aux personnes travaillant dans les programmes alimentaires.

**Le Trust humanitaire Bill Emerson (BEHT) :** Le BEHT est une réserve de vivres et d'argent, détenue en fidéicommiss pour compléter l'aide alimentaire mise à disposition dans le cadres des programmes de PL 480. Le Secrétaire pour l'agriculture administre le BEHT. La réserve peut contenir jusqu'à quatre millions de tonnes de blé, maïs, sorgho et riz. Les vivres et l'argent peuvent être débloqués de la réserve pour répondre à des besoins imprévus pour une assistance alimentaire d'urgence ou quand les réserves domestiques sont insuffisantes. La décision d'utiliser cette réserve doit être prise par le Gouvernement des EU et les vivres du BEHT ne sont disponibles que pour des besoins d'urgence.

### **3. Programmes supplémentaires d'assistance alimentaire à l'étranger**

**3.1 Section 416(B) :** Le programme de la Section 416(b) (Vivres en surplus fournis aux ONG pour distribution à l'étranger) a été autorisé dans le cadre de l'*Agricultural Act* de 1949 et le programme est mis en œuvre par l'intermédiaire de gouvernements étrangers, d'ONG et d'OI. Le Programme de la Section 416(b) n'est pas actif depuis au moins 2008.

**3.2 Food for Progress (FFPr) :** Le programme Food for Progress (nourriture pour le progrès, vivres offerts aux démocraties émergentes/ pays en développement qui ont



<sup>11</sup> [http://www.usaid.gov/our\\_humanitarian\\_assistance/ffp/reg11p.htm](http://www.usaid.gov/our_humanitarian_assistance/ffp/reg11p.htm)

pris l'engagement d'introduire ou d'augmenter des éléments de libre entreprise dans les économies agricoles) est administré par le Service agricole étranger (FAS) de l'USDA et fournit des vivres agricoles des EU à des gouvernements étrangers, des ONG et des OI.

**3.3 The McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition Program :** Le Programme international McGovern-Dole Nourriture pour l'éducation et la nutrition infantile est un programme de cantines scolaires et de nutrition infantile administré par l'USDA/FAS (Service agricole étranger). Dans le cadre de ce programme, l'USDA/FAS est autorisé à faire des dons de vivres alimentaires des EU à des agences pour des activités de distribution et d'assistance financière et technique, pour les cantines scolaires et la nutrition maternelle et infantile dans des pays à bas revenu ayant un déficit alimentaire. Pour qu'un pays soit éligible, il doit prouver son engagement vis-à-vis de l'éducation universelle.

**3.4 Achat local et régional (LRP) :** Au cours des dix dernières années, plusieurs agences donatrices internationales ont commencé à changer leurs procédures opératoires, passant de la fourniture de dons de nourriture en nature à la fourniture d'argent pour que les agences d'exécution achètent de la nourriture dans les pays ou les régions où l'assistance alimentaire était nécessaire. On appelle cela l'achat local et régional d'aide alimentaire (LRP) et il est basé sur des justifications à la fois opérationnelles et développementales :

**Justifications rationnelles pour le LRP :**

- a. Rapidité : Se procurer la nourriture au plus près des bénéficiaires permet de fournir l'assistance alimentaire plus vite.
- b. Économie : Se procurer la nourriture au plus près des bénéficiaires coûte moins cher (ceci est dû en grande partie à la suppression du transport), ce qui signifie que plus de bénéficiaires peuvent être servis.
- c. Affinité : Se procurer des aliments locaux peut permettre que ces aliments soient plus appropriés du point de vue culturel et nutritif ou peut éviter les risques pour la sécurité causés par le transport transocéanique d'aide alimentaire.

La formule pour décider où se procurer l'assistance alimentaire est présentée dans un arbre de décision, comme suit :<sup>12</sup>

Les marchés fonctionnent-ils bien ?	OUI	Fournir des transferts d'argent (ou des bons d'achat) aux bénéficiaires (PAS DE NOURRITURE)
NON		
Y a-t-il suffisamment de nourriture disponible à proximité pour répondre aux besoins non satisfaits ?		
NON		
Fournir l'assistance alimentaire grâce à des transports transocéaniques.		

Figure 1 : Arbre de décision pour l'Aide Alimentaire/Achats Locaux/Transfert du Cash

D'autres modèles d'arbres de décision d'autres organismes peuvent être consultés dans le lien suivant : [Echantillons d'Arbres de Décision](#) (Réf. Internet n°26. P116)

**Justifications développementales pour le LRP :**

<sup>12</sup> Christopher Barrett et Dan Maxwell « Food Aid After Fifty Years: Recasting its Role » Routledge, 09 août 2005

- a. Développement des marchés : Se procurer la nourriture dans les pays bénéficiaires leur fournit des revenus plutôt que de déplacer la demande
- b. Développement des institutions du marché : Se procurer la nourriture par l'intermédiaire des institutions du marché dans les pays bénéficiaires renforce ces institutions.

**Pièges à éviter et autres impondérables – Qualité et Sécurité :**

- a. La qualité des vivres ne sera pas toujours constante tout au long de la livraison. Les bureaux de pays devraient donc prendre des échantillons aléatoires pour tester la qualité afin de vérifier que les vivres livrés sont propres à la consommation humaine tout au long de la livraison. Un contrôleur devra vérifier la livraison, prendre des échantillons et les faire analyser dans un laboratoire local pour garantir que les vivres répondent aux exigences convenues.
- b. L'impropriété des vivres à la consommation pourrait avoir des implications légales et impliquer des responsabilités si quelqu'un tombe malade après avoir mangé des vivres impropres à la consommation. L'accord de ventes doit donc stipuler l'obligation du vendeur de soumettre des certificats d'un laboratoire local réputé indiquant que les vivres sont propres à la consommation.
- c. Les normes pour l'analyse des produits à acheter devront être prescrites dans l'accord de ventes
- d. Une clause de l'accord de ventes devra exiger que les conditions au moulin respectent les normes sanitaires et que CRS puisse demander une inspection physique par les autorités locales concernées.

**CONTRAT DE VENTES**

Le contrat de ventes avec le fournisseur devra de plus comprendre des clauses sur :

- a. Les retards dans la livraison : un délai avec une clause de pénalité pour des retards indus qui sera inclus dans l'accord de ventes
- b. Les sacs de poids insuffisant : le poids des sacs devra être vérifié de façon aléatoire sur les balances de CRS.

À l'insistance de nombreuses agences opérant des programmes d'assistance alimentaire, l'USDA comme le Bureau de FFP de l'USAID ont récemment mis en œuvre des programmes de LRP.

**3.4.1 Le Projet USDA LRP :** En 2008, le *Food, Conservation and Energy Act (Farm Bill de 2008)* a autorisé l'USDA à mettre en œuvre un projet pilote d'achat local et régional d'aide alimentaire (Projet USDA LRP) sous forme d'un projet pilote de cinq ans. Le Projet USDA LRP a un financement de 60 millions d'USD sur la durée de vie du projet. Le principal objectif du Projet USDA LRP est d'étudier la rapidité et l'efficacité de l'achat local et régional (LRP) pour améliorer l'impact des programmes d'assistance alimentaire du Gouvernement des EU. Le LRP est basé sur l'idée que fournir des subventions pour acheter de la nourriture dans des zones excédentaires du pays ou de la région où elle sera distribuée est une approche plus efficace du point de vue du temps et du coût de l'assistance alimentaire.

**3.4.2 Projet LRP USAID/Food for Peace :** En janvier 2010, le bureau Food for Peace de l'USAID a annoncé le Programme de sécurité alimentaire d'urgence, une déclaration annuelle de programme

(APS) pour les programmes d'achat local et régional d'aide alimentaire. Bien qu'aucun plafond n'ait été fixé pour la valeur du programme, l'APS indiquait que l'USAID prévoyait que les programmes ne dépasseraient pas 30 de millions d'USD chacun. L'objectif de ce programme est de « répondre aux besoins immédiats prioritaires de sécurité alimentaire d'urgence.»<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> <http://www.devex.com/en/projects/usaaid-food-for-peace-local-and-regional-procurement>



## C. mise en œuvre

C. MISE EN ŒUVRE : PHASE 1 A 12	
Phase 1: Préparation des Urgences et des Non-Urgences	Phase 11a : Vérification de l'Utilisation Finale & suivi
Phase 2: Sales Order/Call Forward	Phase 11 b : Autres Eléments de Suivi *Date limite d'utilisation optimale (DLUO) *Marquage & Etiquetage *Monétisation *QWICR *WBSCM
Phase 3a: Acquisitions 3b: Planification de la Logistique	
Phase 4 : Avant l'arrivée du Navire	
Phase 5 : Arrivée du Navire	
Phase 6 : Activités au port	
Phase 7 : Réception à l'Entrepôt	Phase 12 : Rapports
Phase 8 : Autres activités à l'Entrepôt	CSR
Phase 9 : Planification de la Distribution	RSR
Phase 10 : Arrivée des Vivres	LSR ou DMSCR
	PREP
	Produits de la Vente des Vivres
	Retour des Fonds à l'Agence Donatrice

Il y a 12 phases principales dans la vie d'un programme d'assistance alimentaire du Gouvernement des EU, en commençant par la soumission du document de projet jusqu'au rapport final (cf. figure 2, ci-dessous). Les tâches et les produits du travail pour chaque phase sont décrits dans les chapitres suivants. Avant de recevoir des vivres du Gouvernement des EU, il faut remplir les conditions suivantes :

1. **Accord avec le Pays Hôte (HCA):** Les règlements *CRF 211.3* exigent que les PVO demandent des vivres du Gouvernement des EU d'avoir un accord signé avec le gouvernement du pays hôte. La permission d'importer des vivres sans aucune taxes douanières ni autres frais doit être incluse dans l'accord alimentaire avec le pays hôte. Le document doit permettre à CRS de reconnaître les EU comme donateur et permettre à CRS d'avoir des comptes en banque. Si le bureau de pays prévoit un programme de monétisation, et que des droits et des taxes sont perçus sur les vivres monétisés, il faudra inclure dans l'accord de vente une clause prévoyant que tous les frais seront payés par l'acheteur. Il est essentiel que le Représentant Résident ou son représentant sachent quelles sont toutes les approbations demandées par les fonctionnaires du gouvernement national et combien de temps il faut pour l'obtenir. S'il y a eu des problèmes avec des importations dans le passé, il est essentiel que CRS documente les problèmes et prenne des mesures pour éviter que ceux-ci ne se reproduisent à l'avenir.
2. **Accord avec l'USAID :** Cet accord décrit l'utilisation approuvée des vivres et du revenu du programme qui correspond à la déclaration annuelle de programme (Annual Program Statement, APS). Il demande aussi que le *Cooperating Sponsor* (CS) paie la valeur de tous les

vivres ou revenus de programmes qui seraient perdus, endommagés ou détournés parce que le partenaire n'a pas été suffisamment prudent. De plus, il incorpore par référence les modalités de Reg.1.1.<sup>14</sup>

3. **Programmes de Non-Urgence/MYAP, Programmes d'Urgence/SYAP et APS (Déclaration annuelle de programme) approuvés :** Pour plus de renseignements sur le MYAP/SYAP, cf. la **Section C, Phase 1.**

**Phases d'Assistance Alimentaire (Cf. la Figure 2, ci-dessous).**

Phases de gestion des vivres pour l'aide alimentaire							
L'accord avec le gouvernement du pays hôte est signé et disponible	Soumission du SYAP ou MYAP, y compris l'AER (phase 1)	Approuvé	Oui	Phase d'appel de vivres (2)	Phase d'acquisitions (90 jours min.) (3a)	Phase de transport (4)	Arrivée du navire/transporteur (5)
Il existe dans le pays une capacité à démarrer le programme une fois que la subvention est approuvée	Phase de planification logistique (3b)	Phase de planification de l'expédition/ la distribution (9)	Phase d'expédition aux entrepôts des partenaires (10)	Phase de réception à l'entrepôt (7)	Phase d'activités au port (6)		
	Phase de distribution aux bénéficiaires et de vérification de l'utilisation finale (11)			Phase de gestion de l'entrepôt (8)			
		Phase de rapports au donateur (12)					
			FIN				

Figure 2 : Phases de la gestion des vivres d'assistance alimentaire

En plus des exigences des donateurs citées ci-dessus (1, 2 et 3), les meilleures pratiques de CRS recommandent aux bureaux de pays de faire particulièrement attention aux quatre (4) éléments suivants qui sont de la plus grande importance pour la mise en œuvre d'un programme d'assistance alimentaire :

- 1. Définition claire des rôles et responsabilités :** Il est aussi extrêmement important que les bureaux de pays embauchent le nombre adéquat d'employés travaillant dans la nourriture, ayant les compétences nécessaires pour les postes qui leurs seront confiés. Le prototype de tableau organisationnel d'un département ci-dessous montre les différents rôles et responsabilités entre l'équipe des vivres et l'équipe de programmation d'un programme alimentaire, afin de préciser plusieurs aspects de programmation de n'importe quel programme d'assistance alimentaire, ce dont ce manuel ne traite pas. Le manuel se concentre sur des directives de gestion opérationnelle dans une perspective de chaîne d'approvisionnement

<sup>14</sup> Le titre de propriété des vivres du Gouvernement des EU est transféré à CRS au port des EU où la compagnie de transport prend possession de la cargaison. Cependant, CRS n'en prend pas possession jusqu'à ce que les vivres soient déchargés et livrés à leur port de destination. CRS conserve le titre de propriété pour tous les vivres jusqu'à ce que les bénéficiaires les consomment.

(logistique depuis l'acquisition jusqu'à la distribution au bénéficiaire final).

- 2. Contrôle Interne et Gestion des Risques:** Le contrôle interne est un processus destiné à apporter une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations; la fiabilité des rapports et la conformité aux politiques, procédures et aux lois et règlements applicables de l'agence.

Les CI sont définis comme des bonnes pratiques commerciales ; ils comprennent des structures, systèmes et procédures, des processus et activités pour faire le suivi des risques et faciliter la prise de mesures correctives rapides. Les procédures et systèmes décrits dans ce manuel sont uniformes pour besoin de gestion des vivres. Les programmes de pays les adapteront, le cas échéant, pour correspondre aux aspects de leur environnement de travail.

Dans le contexte d'un programme d'assistance alimentaire, la conformité aux contrôles internes aidera à:

- Réduire les pertes, les fraudes et des détournements (un bon système de CI devrait aider à détecter les pertes rapidement pour éviter des pertes supplémentaires). Cela est de la responsabilité de tout le personnel: personnel des programmes, des entrepôts, de l'inspection et du suivi, des partenaires, etc.)
  - Redresser le non respect des règlements (de CRS et Reg.11)
  - Améliorer la qualité du suivi (le suivi comprend les activités de régulières de suivi et de supervision)
  - Etablir la circulation efficace de l'information et de la communication avec la direction.
- 3. Formation:** Il est impératif de faire une formation avant le lancement du programme et une formation continue des employés travaillant dans la gestion des vivres (superviseurs de la nourriture, personnel des ateliers et comptables des la nourriture ainsi que le personnel des partenaires/ sous prestataires) (cf. **éléments de formation dans la Phase 11a, N°5**). En fait, la formation des employés s'occupant de nourriture devrait commencer durant la phase de préparation du programme dans les domaines des systèmes de gestion des vivres et des systèmes financiers et de contrôle interne.
- 4. Capacité des partenaires :** Pour permettre la réussite d'un programme d'assistance alimentaire, il est crucial que la direction et le personnel des partenaires soient bien au courant des principaux documents qui gouvernent le programme alimentaire : *22 CFR 211 (Regulation 11)*, le document de projet approuvé et les dispositions standard de l'USAID qui font partie intégrante de l'accord de projet signé avec CRS. Les partenaires doivent connaître les conséquences pour le programme du non respect de ce qui est prescrit dans ces documents. Un autre élément important est la capacité du partenaire à superviser la performance de son personnel et des autres parties prenantes du programme et de prendre des mesures correctives nécessaires à chaque fois qu'il détecte une entorse aux objectifs du programme et aux règlements applicables.

## SECTION C/Phase 1 : Préparation des Urgences et des Non-Urgences (Auparavant appelées Préparation du MYAP ou du SYAP)

### Phases Principales de la Mise en Œuvre d'un programme d'assistance alimentaire :

Les 12 principales phases de la vie d'un programme de distribution d'assistance alimentaire sont présentées dans la Section C/ Phases 1 à 12 de ce manuel, en commençant par la préparation des programmes des urgences/non-urgences.



### PHASE 1 : PROGRAMMES D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE NON-URGENCES ET DES URGENCES (AUPARAVANT MYAP ET SYAP)

Le MYAP était un programme pluriannuel financé par le Titre II P.L. 480 et administré par le Bureau Food for Peace de l'UNAID. Son nom était auparavant DAP, ou Programme d'Assistance au Développement (Development Assistance Program). Il s'agit de programmes ayant un financement sur plusieurs années et dont l'objectif clé est de réduire l'insécurité alimentaire de populations vulnérables. La durée habituelle d'un MYAP est de trois ou cinq ans. Les principaux documents nécessaires pour une bonne gestion de l'aide alimentaire d'un MYAP sont :

- **Un Accord du Pays Hôte avec Food for Peace (section C1)**
- Estimation Annuelle des Besoins (Annual Estimate of Requirements) (AER)

- Plan Détaillé de Mise en Œuvre (Detailed Implementation Plan) (DIP). Le DIP est un plan de travail étape par étape (avec des délais) pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence SYAP/MYAP et du programme de Non-urgence.
- Analyse d'Estimation des Besoins (Pipeline and Resource Estimate Requirement) (**PREP, section C.12/Rapports**)

De plus, pour les programmes comportant une monétisation, il faut d'autres documents (cf. Sections 3 et 4 ci-dessous) indiquant que le programme ciblé n'aura pas d'impact négatif sur les marchés locaux, comme la détermination Bellmon et Usual Marketing Requirement (exigences de commercialisation habituelles, UMR).

### **Filière des vivres et estimation annuelle des besoins** (Commodity Pipeline and Annual Estimate of Requirements) (**AER**)

La Filière des vivres et estimation annuelle des besoins (**AER**) reflète les besoins en vivres prévus pour un programme d'aide alimentaire, pour la distribution comme pour la monétisation, sur une année de mise en œuvre. Pour recevoir les vivres dans un Bureau de pays (BP), il faut que le BP soumette un plan de programme qui peut être annuel (SYAP) ou pluriannuel (MYAP). Une estimation annuelle des besoins (AER) fait partie du SYAP ou du MYAP et elle est exigée par l'USAID pour tous les programmes alimentaires du Gouvernement des États-Unis. Un nouveau formulaire/ onglet AER est en vigueur depuis 2009 pour faciliter et accélérer les calculs d'AER. Les données sur les vivres d'assistance alimentaire, les formules et autres ont été fournies à l'avance pour garantir l'exactitude et la conformité.

Un formulaire de Filière des Vivres fait partie de l'AER et explique en détail comment les vivres d'aide alimentaire demandés, ainsi que les ressources en dollars, seront programmées au cours d'une période de mise en œuvre donnée. L'AER et la filière des vivres comprennent aussi un onglet de calcul des rations d'aide alimentaire qui dissocie et justifie la demande de vivres d'un programme d'aide alimentaire pour la distribution directe.

Comme l'indique le document officiel d'instructions pour l'AED, l'AER précise :

- i. Le programme de pays faisant la demande
- ii. Le nom du demandeur/ bénéficiaire
- iii. La source de financement FFP
- iv. La période de mise en œuvre
- v. L'année fiscale de l'AER : L'année fiscale des États-Unis (AF) va du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre. Tous les programmes comportant des vivres opéraient auparavant selon le calendrier de l'année fiscale et avaient l'obligation de soumettre deux AER quand l'année du programme était à cheval sur deux AF. Avec l'introduction de « l'année de mise en œuvre » et de la période « MYAP, » il n'est plus nécessaire de soumettre deux AER.
- vi. Numéro de l'accord de subvention
- vii. Type d'AER et état de l'AER.

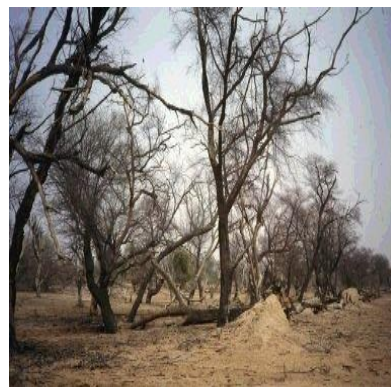
D'autres éléments de l'AER seront transférés de l'onglet de calcul des rations, comme :

- viii. Les vivres d'aide alimentaire: ils seront transférées automatiquement à partir des informations sur les vivres d'aide alimentaire entrées dans *l'onglet de calcul des rations* de l'AER ;

- ix. Les éléments de programme : (taille des rations, éléments nutritifs, nombre de bénéficiaires, etc.) seront transférés automatiquement à partir des informations sur les éléments du programme entrés dans l'onglet de calcul des rations de l'AER ;
- x. Les bénéficiaires directs : Ils seront transférés automatiquement à partir des informations sur les bénéficiaires directs entrés dans l'onglet de calcul des rations de l'AER ;
- xi. Besoins totaux des opérations en tonnes métriques (TM): Après avoir entrée les données ci-dessus, le total sera automatiquement arrondi à la dizaine de tonnes la plus proche pour l'acquisition. Les demandes de tonnage métrique devraient correspondre à la demande de tonnage métrique calculé par vivres d'aide alimentaire par élément de programme sur l'onglet de calcul des rations. Les demandes en tonnage de l'AER devraient correspondre au total des demandes en tonnage du *Tableau Récapitulatif des Ressources*, onglet A des *tableaux de suivi pour les bénéficiaires et les ressources*. Le lien suivant à [Food For Peace de l'USAID](#) (Internet cf.n°3 p. 116) donne des directives sur la Filière et les Besoins de Ressources.
- xii. Soumis par : Avant la soumission à FFP, la signature et le titre de la personne de CRS approuvant l'AER devront être données ainsi que la date d'approbation et le titre du poste. Une fois complet, l'AER est signé par le Représentant Résident du Programme de Pays ou par la Liaison du Donateur Public du QG (PDL) pour soumission au Responsable des Contrats à FFP à Washington (généralement soumis avec le MYAP ou le SYAP). S'ils y a des changements (augmentation ou diminution du tonnage demandé à l'origine, type de vivres, etc.) durant l'année fiscale, il faudra soumettre un nouvel AER pour approbation conformément au Reg. 11.211.4 (e) (2). Une fois approuvé par FFP/Washington, le PDL enverra alors des copies du document approuvé au Programme de Pays et au QG/Shipping.

### 1. Détermination de Bellmon/ Analyse des marchés

L'analyse des marchés est très importante pour déterminer l'impact de l'aide alimentaire. Une bonne analyse comprend des estimations des quantités et des sources (importées ou produites localement) des divers vivres qui composent le panier d'aliments de base du pays cible ainsi que l'évaluation des prix tout au long de la chaîne des marchés. Elle comprend aussi une analyse du type de chaque nourriture consommé, par ex. blé dur plutôt que blé tendre, riz étuvé plutôt que riz non étuvé.



En 1977, la législation P.L.480 a été amendée en réponse à des inquiétudes relatives à l'impact négatif potentiel de l'aide alimentaire et les conditions suivantes y ont été ajoutées :

- « Aucune denrée agricole ne sera mise à disposition à l'étranger s'il n'est pas déterminé que :
- Des installations adéquates de stockage seront disponibles dans le pays destinataire au moment de l'arrivée des vivres pour éviter que les vivres ne s'abiment ou ne soient perdus et
  - La distribution des vivres dans le pays destinataire ne découragera pas ou n'interférera pas avec la production domestique ou la commercialisation dans le pays.



Cette clause (qui a été appelée « Amendement Bellmon », du nom du sénateur Harry Bellmon qui l’a introduite) s’applique à tous les vivres transférées à des *Cooperating sponsors*, qu’ils doivent être utilisés en situation d’urgence ou non. Dans les situations d’urgence, on aura probablement une Détermination Bellmon **sommaire**. Cependant, pour les programmes hors urgence dans des pays qui reçoivent le P.L.480 annuellement, on demande généralement une analyse complète du marché pour faire cette détermination. Depuis 2008, ces analyses ont été menées sous forme d’analyses BEST (études d’estimation Bellmon pour le Titre II) par FINTRAC Inc. selon le contrat accordé à cette société par l’USAID/FFP. Ces analyses sont maintenant à l’origine de la détermination Bellmon, mais les *Cooperating sponsors* du Titre II doivent quand même avoir une connaissance suffisante des marchés dans les pays où ils travaillent et devraient avoir des structures en place pour mener des analyses continues des marchés tout au long du programme. Ils devraient aussi avoir un plan d’urgence en place au cas où les analyses détecteraient un impact négatif sur les marchés.

### 1. Exigences de commercialisation habituelle (Usual Marketing Requirements) (UMR)

Une clause additionnelle de P.L. 480 protège les importations commerciales normales de vivres d’un déplacement dû aux importations d’assistance alimentaire. Cette clause s’intitule UMR (exigences de commercialisation habituelle) « Les exigences de commercialisation habituelle (UMR) d’un pays sont une mesure de ses demandes d’importation réalisées par des achats commerciaux. Elles sont généralement définies par une moyenne sur cinq ans. » (Wikipedia). En fait, les UMR sert de limite à la quantité d’assistance alimentaire qui peut être programmée dans un pays particulier du fait du risque de déplacer des ventes commerciales des États-Unis. L’UMR est calculée par l’USDA/FAS pour des vivres particuliers dans chaque pays.

Le calcul est présenté sous forme de bilan (cf. **Figure 3 ci-dessous**), comme suit :

MOYENNE SUR CINQ (5) ANS USAGE DOMESTIQUE DES VIVRES			
	<b>Production domestique</b>		
Moins (-)	Exportations		
Plus (+)	Importations (commerciales ou à des conditions de faveur)		
Égale (=)	Solde disponible pour la consommation		Besoins de consommation
		Moins (-)	Solde disponible pour la consommation
		Égale (=)	Quantité autorisable selon l’UMR*

\* Figure 4 : calcul de l’UMR

Il est difficile de comprendre le calcul de l’UMR, car les sources de données sur les importations, exportations et sur la production sont multiples. Une grande partie des sources de données auxquelles fait référence l’USDA/FAS n’est pas non plus disponible aux *Cooperating sponsors*, ce qui complique encore le calcul de l’UMR.

\* L’USDA est l’agence responsable du calcul officiel de l’UMR pour le Gouvernement des États-Unis. La méthodologie utilisée par l’USDA pour le calcul de l’UMR et les données qu’il utilise pour ce calcul sont confidentielles et réservées à l’utilisation de l’USDA. L’USAID a fixé un seuil informel de 10% de la moyenne d’importations commerciales sur cinq ans d’un type de vivres pour la quantité qu’elle acceptera normalement comme n’ayant pas d’effet négatif sur le commerce normal et donc pouvant être monétisée, c’est à dire ne violant pas l’UMR.

Les Programmes de pays devraient utiliser toutes les données crédibles - FAOSTAT, USDA PSD, données douanières nationales de, et des entrevues avec des sources de commerciales fiables - dans le choix des



vivres et des quantités pour la monétisation. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles que la monétisation à des niveaux au-delà de 10% de la moyenne des importations sur cinq ans devraient être prises en considération.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> FAOSTAT est la base de données statistique que la FAO garde sur la production, les importations, les exportations (approvisionnement total), et la demande/consommation par pays et par an. FAOSTAT n'est pas souvent mis à jour et a tendance à utiliser des données nationales officielles (à partir de ministères nationaux) comme sa base pour l'approvisionnement, ce qui est parfois contesté par le Gouvernement Américain USA/USDA quant à l'exactitude. L'USDA PSD est une base de données sur la Production, l'Offre et la Demande de l'USDA, similaire à celle du FAOSTAT quant à l'organisation, mais les données recueillies auprès des sources de l'USDA, y compris [les rapports de l'attaché](#). Sa gamme de vivres et de pays n'est pas aussi large que celle du FAOSTAT. Ainsi le PSD peut ne pas avoir les données pertinentes pour un pays spécifique, mais là où c'est le cas, théoriquement, elles devraient avoir plus de crédibilité au sein de l'USG par rapport au FAOSTAT. Une autre source que l'USDA peut utiliser, surtout quand il n'y a pas de données dans le PSD, les données commerciales de la CIG (Conseil International des Céréales). Ce n'est que conjectures, car, comme il est dit, la méthode de calcul de l'UMR de l'USDA est opaque. Les données du CIG ne sont pas facilement disponibles pour nous et les données disponibles ne sont pas gratuites.

## SECTION C/Phase 2 : Ordre de ventes, appelé récemment appels de vivres

### De l'appel de vivres à l'ordre de ventes

Pendant des décennies, les demandes de vivres ont été faites sous forme d'Appel de vivres (Call Forward, CF). Faire un appel de vivres commence le processus pour garantir que les vivres arriveront à destination quand ils seront nécessaires, au moment prévu. Le CF commence le processus de commande, d'achat, de fabrication, d'emballage, etc. Les CF étaient traités manuellement et soumis au bureau de transport du siège (HQ/Shipping) pour la coordination nécessaire avec notre expéditeur transitaire et pour soumission au Gouvernement US. HQ/Shipping avait la responsabilité de faire la commande lui-même. En 2011, les Ordres de ventes ont remplacé les Appels de vivres et les Ordres de ventes sont maintenant placés par l'intermédiaire du système de Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement sur Internet (WBSCM) présenté dans les **Sections 11b et 12**.



## PHASE 2 : COMMANDES DE VENTES (APPELS DE VIVRES (CF))

Une fois que le document de projet et l'AER en annexe sont approuvés par les autorités compétentes du Gouvernement US, il faut que le bureau de pays demande que les vivres soient envoyés à temps pour pouvoir être reçus et distribués selon le plan détaillé de mise en œuvre. Le bureau de pays sera guidé par les directives d'acquisition, ci-joint. **LIEN** « Faire un appel de vivres »

### Les Ordres de Ventes / Appels de Vivres Devraient Contenir les Informations Suivantes :

Type et quantité de vivres en TM ; quantité divisible par 10 TM ;

Taille des sacs/conteneurs (éviter les conteneurs plastic ; demander des boîtes métal/bidons) ;

Port de destination ou point d'entrée dans le pays pour les pays enclavés ;

Numéro de l'original et non négociable de Connaissances demandés (combien de chaque)

Documents demandés par les bureaux de pays tel que les Permis d'importation, le Certificat phytosanitaire, la Certification de fumigation, le DLUO, la facture, le manifeste de cargaison, etc. ;

Marquage abrégé des sacs pour la monétisation ;

Déclaration de disponibilité d'installations de stockage.

Documents demandés par le pays hôte (certificats de radioactivité, certains documents sur la fumigation, DLUO, etc.)

était le terme utilisé pour une demande d'envoi de vivres par un bureau de pays. Le terme Appel de vivres (Call Forward, CF) a maintenant été remplacé par Ordre de ventes (Sales Order) (Cf. SECTION C/ Phase 11). Passer un ordre de ventes ou un CF ne commande pas seulement le transport des vivres. Cela démarre le processus d'achat, d'emballage, de fabrication (dans le cas de mélanges de céréales et d'autres grains transformés) et le transport jusqu'au port de départ aux États-Unis.

Ces derniers temps, de plus en plus de gouvernements ont demandé qu'une date limite d'utilisation optimale (DLUO) soit imprimée sur les sacs de certains de vivres ou de tous les vivres qui seront importés dans le pays par CRS/USAID. Dans ce cas, il faudra faire une demande spéciale pour que le CF indique clairement la date DLUO.

C'est pourquoi, pour passer un ordre de ventes/ appel de vivres qui permettra l'arrivée des vivres au bon moment, il faut que le bureau de pays détermine le solde de vivres dont il disposera et la quantité de vivres qu'il prévoit de distribuer pendant une certaine période. Les appels de vivres doivent être soumis et approuvés par la mission de l'USAID/ le poste diplomatique et contenir certaines informations (cf. encadré ci-dessous).

Les programmes nationaux doivent transmettre toutes les commandes de vente/appels de vivres à

CRS/Shipping FF (cette fonction est actuellement confiée à LifeLink Logistics) entrera l'information dans le système Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement sur Internet (WBSCM) utilisé par l'USAID et l'USDA (cf. Section C, Phase 11b).

Les Appels de Vivres sont traités dans le WBSCM. Pour les programmes du Titre II, chaque programme de pays enverra une copie électronique des Commandes de vente /appels de vivres avant le 8<sup>ème</sup> jour du mois au QG /Shipping pour la vérification et afin d'effectuer la transmission avant la date limite du 10 de chaque mois pour la soumission de l'information. L'USAID produit un calendrier annuel des acquisitions qui montre les échéances et le calendrier des départs et des

arrivées. Les entrées du WBSCM doivent suivre ces calendriers à moins qu'une exception ne soit accordée.

Pour les Appels de Vivres de l'USDA, chaque accord indiquera le calendrier des expéditions et les Appels de Vivres doivent être soumis en conséquence.

**Conseils utiles :**

1. Un CS peut demander des envois échelonnés dans un seul CF (demander des dates de livraison différées). Si les bureaux de pays préfèrent des CF trimestriels (le 10 de chaque mois) expliquer la raison pour laquelle le CF est placé là où il est placé.
2. Une tolérance de  $\approx$  5% est accordée sur un appel de vivres de moins de 10 000 tonnes. Une tolérance de 2% est accordée si le tonnage dépasse 10 000 tonnes.

Dans le cadre du WBSCM, la saisie d'un appel de vivres met en route un « ordre de ventes » qui sera la base des appels d'offres pour les vivres et le fret. Les numéros des ordres de ventes sont consécutifs. Une fois que l'ordre de ventes est accepté dans le WBSCM l'expéditeur transitaire (FF) fera connaître le numéro au bureau de pays. L'USDA fera un appel d'offre pour l'achat des vivres selon les spécifications de chaque ordre de ventes et une fois que le vendeur sera identifié, il en notifiera le FF qui fera alors un appel d'offre pour le fret, en utilisant les termes de livraison que chaque bureau de pays a demandé. L'USAID peut aussi décider de commander le CF à partir de ses stocks pré-positionnés. **(Cf. Section C, Phase 3a).**

Une fois que les offres pour le fret auront été analysées, l'USAID/USDA va notifier le FF de la sélection du transporteur et le FF passera un contrat avec ce transporteur au nom de CRS. Une fois que les détails du transport auront été finalisés, le FF transmettra ces détails au bureau de pays. Pour des envois en vrac, les vivres iront au port américain un mois plus tôt parce qu'il n'y a pas de fabrication nécessaire. Par le passé le formulaire 512 ([annexe 2](#)), Notification de la disponibilité des vivres, a été utilisé pour fournir aux PVO l'information nécessaire à la réservation du cargo pour livraison au programme de pays et pour que le programme de pays puisse se préparer à la réception du cargo. USDA a maintenant supprimé ce formulaire qui a été (*provisoirement*) remplacé par un autre outil électronique ([annexe 3](#)) intégré au système en ligne de Gestion de la Chaîne des Approvisionnements (WBSCM: voir Page 12/Rapportage)

Chaque bureau de pays a la responsabilité de prévenir l'expéditeur transitaire (FF) de tout changement dans son profil, y compris dans les coordonnées de contact. Une fois que la cargaison prend la mer, le FF préparera les documents nécessaires, les scannera et les enverra par e-mail au bureau de pays. Les originaux seront envoyés par DHL. Dans le dossier, il y a une confirmation d'arrivée. Il est très important qu'une fois que le navire arrive, le bureau de pays note la date, scanne le document d'arrivée mis à jour avec la date réelle et le renvoie par e-mail au FF. Les transporteurs maritimes ne peuvent être payés qu'une fois que ce document a été reçu.

Pour les marchandises emballées, voici un exemple de calendrier :

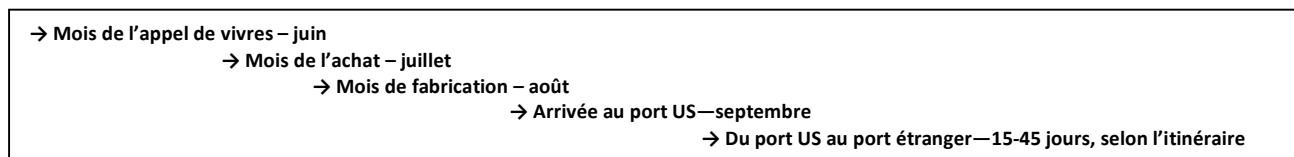
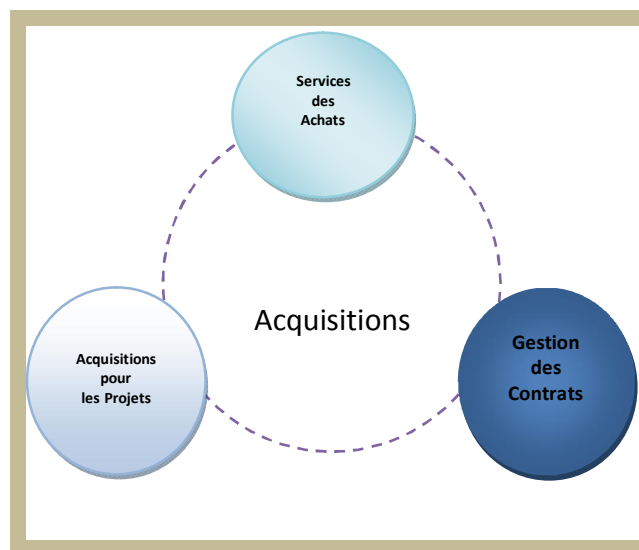


Figure 3 : Calendrier de la Livraison de Marchandises Emballées

## Section C/Phase 3a: Acquisitions

### Food Commodities Procurement at CRS

L'acquisition, dans le contexte de ce manuel, est définie comme l'obtention des ressources pour l'assistance alimentaire. Les différentes méthodes d'obtention de nourriture par CRS sont expliquées dans ce chapitre. Chaque méthode comporte un certain niveau de manutention, d'entreposage, de livraison, etc. Quand la méthode d'acquisition implique des achats locaux ou régionaux (LRP), d'autres activités seront nécessaires, comme des analyses des marchés et des coûts/ bénéfiques, un appel d'offres ou une soumission selon le contexte local. Comme le montre le diagramme ci-dessous, plusieurs divisions du BP sont impliquées : le département des projets (pour l'évaluation préliminaire, l'analyse et la prise de décisions), les services d'achat (pour les appels d'offre, les soumissions et les négociations) et l'administration (pour la préparation et la gestion des contrats).



## PHASE 3.a / ACQUISITIONS

### Sélection des Vivres

Quelle que soit la méthode d'acquisition, qu'il s'agisse d'un CF (fournisseurs ou stocks prépositionnés), de LRP ou de substitution/ échange, les vivres doivent être sélectionnés en tenant compte de plusieurs critères :

- Ils doivent répondre aux besoins nutritionnels des bénéficiaires
- Ils doivent correspondre aux préférences alimentaires de bénéficiaires
- Les infrastructures logistiques du pays destinataire et des pays de transit doivent pouvoir supporter l'arrivée, le transport et le stockage (espace et exigences particulières de stockage) des vivres des types et dans les quantités requises